



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 101

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : mairie@plumaugat.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 20 Septembre 2018

EDITO : Du changement !

L'été s'achève et nous pouvons dire que notre commune a de nouveau brillé par son dynamisme.

La fête des battages, tout d'abord, a été un franc succès : le changement d'organisation a peut-être perturbé dans un premier temps, mais chacun a trouvé ses repères et fait en sorte que le public ne s'aperçoive de rien. Cette mobilisation a permis d'accueillir dans les meilleures conditions quelques 5000 visiteurs qui sont repartis heureux de leur journée.

Notre vie commerciale, ensuite, a également fait l'objet de nouveauté. Bobby et Catherine PROD'HOMME ont cédé leur fonds de commerce après près de 40 années passées au service des Plumaugatais. Toujours présents, toujours souriants, ils ne comptaient pas leurs heures pour répondre à vos besoins. Ils sont remplacés par Amélie LECHEVESTRIER et Mickaël VIA : Amélie vous accueille au comptoir et Mickaël est au fournil pour préparer pains, viennoiseries et pâtisseries !

Par ailleurs, le jeudi matin de 10h00 à 13h00 sur la place du commerce, un autre Plumaugatais vous propose crêpes et galettes dans son camion : il s'agit de Jonathan HERPE ; il habite à la Vallée des Loges.

A l'école, le nombre d'élève est en légère augmentation et c'est une bonne nouvelle ! Le retour à la semaine de 4 jours nous a obligés à réorganiser les services municipaux, avec notamment le retour de l'accueil de loisir sur toute la journée du mercredi. La cantine connaît également une fréquentation en hausse.

Enfin, vous avez pu le remarquer, les travaux en centre-bourg ont repris. Là aussi, les nouveaux aménagements conduiront à modifier certaines habitudes, mais c'est l'objectif, avec en premier lieu la réduction de la vitesse pour assurer la sécurité des piétons dans un bourg qui s'anime de plus en plus.

Bonne rentrée à tous !

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 27 juin :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Subventions 2018 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collèges (la liste peut être consultée en mairie).

Manoir de la Rivière : tarifs 2019 : Le CM valide les tarifs du manoir pour l'année 2019 applicables au 1 janvier 2019 ; les tarifs sont consultables en mairie.

Révision loyer logements communaux "la poste" : logement RDC 306,89 €/mois et à l'étage 383,90 €/mois (hausse selon l'indice de référence des loyers applicable au 1^{er} juillet 2018).

Révision loyers logements cour St Esprit : T1 bis RDC : 214,14€/mois et T4 étage : 369,47 €/mois (hausse en fonction de l'indice de référence des loyers applicable au 1^{er} juillet 2018).

Détermination taux de promotion pour les avancements de grade 2018 : M. le Maire fait part au CM qu'il, doit délibérer après l'avis du Comité Technique qui s'est réuni le 6 Avril afin de fixer le taux pour permettre à des agents de prétendre au grade supérieur. Après délibération, le CM valide ces ratios.

Désignation du Délégué à la protection des données : M. le Maire fait part au CM que la collectivité utilise des données numériques et de la législation sur la protection des données personnelles et notamment le RGPD et qu'il est nécessaire de désigner un délégué externe pour protéger ces données. Après délibération, le CM désigne le CDG22 pour assurer cette mission.

Droit de préemption urbain : précisions opérations projetées : M. le Maire rappelle au CM que la commune est dotée d'une carte communale et qu'elle peut instituer un droit de préemption et que dans le cadre de l'aménagement du bourg il serait souhaitable de disposer de droit de préemption sur certaines parcelles. Après délibération, le CM décide de préempter sur les parcelles AB 50, 54, 57, 343, parcelles qui pourraient permettre de réaliser une liaison centre-bourg – lotissement du Domaine de l'Etang ainsi qu'un parking

Cantine : renouvellement contrat avec ANSAMBLE : M. le Maire rappelle au CM la convention qui lie la commune à ANSAMBLE pour la fourniture des repas depuis 2008 et fait part des démarches entreprises par la commission enfance pour changer de prestataire. Après délibération, le CM décide de dénoncer le contrat avec ANSAMBLE qui se terminera le 30 septembre et autorise M. le Maire à signer un contrat avec CONVIVIO.

Tarifs cantine 2018 / 2019 : Les prix restent identiques : le repas enfant à 3,25 € et le repas adulte à 5,10 €.

Tarif garderie 2018 / 2019 : Les tarifs restent inchangés à **0,82 € la demi-heure** pour le **premier enfant** et **0,62 € la demi-heure à partir du deuxième enfant**. Le droit d'entrée mensuel est de 2 € par enfant. Une pénalité de 5 € sera appliquée pour tout retard non justifié pour la reprise de l'enfant à la garderie.

Tarifs ALSH 2018 / 2019 : M. le Maire rappelle au CM que depuis la rentrée 2014, la CAF nous impose de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources de la famille et du quotient familial ; le prix du repas est inclus dans le prix de la journée ou de la demi-journée ; le prix de la ½ journée sera de : 5 € si quotient < 512 € ; 6 € pour un quotient entre 512 et 695 € ; 8 € pour un quotient entre 696 et 884 € ; 9 € pour un quotient entre 885 et 1137 € et 10,00 si le quotient est > à 1137 €.

RESUME CONSEIL DU 24 juillet :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Reprise du commerce multi – services : aide à la trésorerie : M. le Maire fait part au CM que M. et Mme PROD'HOMME arrêtent leur activité le 31 juillet, que Mlle Amélie LECHEVESTRIER et M. Mickaël VIA doivent reprendre le commerce le 21 Août, que la banque qu'ils ont sollicitée conditionne l'obtention du prêt à une aide à la trésorerie. Après délibération, le CM décide de ne pas accorder d'aide à la trésorerie. Il décide cependant de prendre en charge les travaux de peintures du mobilier, considérant que celui-ci fait partie du bâtiment. Les travaux de peinture seront réalisés par les ETS PIEDVACHE de Caulnes.

Travaux des Hirondelles : Devis peinture : M. le Maire fait part au CM qu'il serait nécessaire de refaire les peintures dans les gites n° 9 – 10 – 12 et présente les devis. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis des ETS PIEDVACHE de Caulnes.

PLUI : Présentation des premiers éléments : M. le Maire rappelle au CM que Dinan Agglomération réalise actuellement le PLUI pour proposer le classement des zones à urbaniser. Après présentation de la cartographie, le CM valide les propositions.

Devis passerelle PONT IDEUC : M. le Maire fait part au CM du mauvais état de la passerelle piétonne et présente un devis. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis de NATURE ET PAYSAGE de Bédée.

Devis balisage circuit randonnée Loziers : M. le Maire expose au CM le besoin de revoir la signalisation du chemin de randonnée de Loziers et présente un devis. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis de ZIGZAG publicité de Quessoy.

RESUME CONSEIL DU 31 juillet :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Travaux salle des fêtes : choix du cabinet d'architecte : M. le Maire rappelle au CM la procédure mise en place pour désigner un architecte pour rénover la salle et construire une halle sportive, présente le rapport de la commission suite l'audition des 3 cabinets le 18 Juillet. Après étude des avants projets des budgets d'honoraires et de travaux et du rapport de la commission, le CM retient la proposition de IC-AR.

RESUME CONSEIL DU 4 Septembre :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Subventions 2018 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collèges (la liste peut être consultée en mairie).

Indemnisation particulier garde animal (poney errant) : M. le Maire expose au CM qu'il a été confronté à la divagation de plusieurs animaux durant l'été. Un poney venant de Sévignac, récupéré par un résident de Broons et mis en garde sur Plumaugat a engendré des frais pour les différentes interventions (450 €) et que les communes de Sévignac et Broons acceptent de participer aux frais. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à indemniser les différents intervenants.

Tarifs salle des Fêtes 2019 : Le CM décide d'augmenter les tarifs pour certaines manifestations pour 2019. M. le Maire rappelle que les travaux de réalisation de la halle sportive seront réalisés en 2019 et la rénovation de la salle se fera en 2020 ; la liste des tarifs est consultable en mairie).

Devis SDE : Fourniture prise de courant côté Eglise (illuminations) : M. le Maire fait part au CM de l'étude du SDE relative à la pose d'une prise de courant côté église pour les illuminations de Noël. Le devis s'élève à 2 500 € HT majoré de 5 % de maîtrise d'œuvre, 60 % à la charge de la commune. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux, soit 1500 € à la charge de la commune.

ETOS : coupe arbres 2019 : M. le Maire fait part au CM d'un courrier de l'ONF relatif aux coupes d'arbres à réaliser. Après délibération, le CM décide de réaliser ces coupes et de vendre le bois aux particuliers (environ 180 stères) et fixe le prix de vente à 12 € TTC le stère.

Devis Fauchage accotements, débroussaillage talus et fossés : M. le Maire présente au CM le devis pour réaliser ses travaux (78 km de voies). Après délibération, le CM retient le devis de Yvon LECHEVESTRIER.

Voirie : proposition transfert chemins en voies (programmation) : M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la dernière commission de voirie du 20 juillet dernier. En plus du programme de curage et d'empierrement à réaliser dès que possible, la commission propose de goudronner certains chemins qui relient différents villages et présentent un intérêt pour préserver différentes voies. Une liste a été dressée et un ordre de priorité est à définir (travaux à réaliser sur 3 années). Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour goudronner les chemins et d'établir la liste par priorité comme suit :

1^{ère} année : de la Hatterie au poulailler : 380 ml ; Le Chatel-le Chenot : 400 ml ; Le Val : 50 ml

2^{ème} année : Kergomac - la Ville es Bourrée 590 ml ; Le Chesnay Moussay - le Breuil : 870 ml

3^{ème} année : Tréhuet – la Porcherie : 2 100 ml.

Le CM autorise Monsieur le Maire à demander les devis correspondants.

Règlement Cantine : M. le Maire propose au CM d'adopter le règlement pour la cantine scolaire qui a été rédigé afin de fixer des règles de vie et d'appliquer des sanctions en cas de non respect de ce règlement. Après délibération, Le CM valide ce règlement.

PELE – MELE :

1 – La Gendarmerie des Côtes d'Armor constate une évolution des vols commis aux personnes âgées. Il est conseillé de ne pas transporter d'importantes sommes d'argent liquide, de se faire accompagner pour retirer de l'argent, de ne pas faire entrer d'inconnus dans les habitations (un professionnel doit vous montrer sa carte et

vous pouvez vérifier son identité auprès de son employeur). En cas de problème, ne touchez pas les objets touchés et appelez la gendarmerie.

2 – Dimanche 7 octobre : **journee de la randonnée** sur la base de loisirs de Bétineuc à SAINT ANDRE DES EAUX. De 8H00 à 18H00. Organisation Dinan Agglomération.

3 – **L'INSEE réalisera une enquête** sur les loyers et les charges du 27 septembre au 20 octobre. Certains foyers seront interrogés par Mme Christine FAUTIER, enquêtrice munie d'une carte officielle.

4 – De nouvelles **coupes de bois** seront réalisées prochainement à l'**Etos**. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie.

5 – Un **logement T4** est actuellement **disponible** Cour Saint Esprit. N'hésitez pas à partager l'information.

6 – La fin de l'été correspond à la floraison de nombreuses espèces envahissantes, tel que les **chardons**. Nous invitons les propriétaires privés à entretenir leurs parcelles / jardins pour éviter la propagation de cette plante.

7 – De la même manière, nous devons faire le constat que certains propriétaires de parcelles bordant les routes ou les chemins, pensent que les branches tombent seules à l'automne : **ce n'est pas le cas !** Nous invitons donc chacun à plus de responsabilité en **coupant toutes les branches qui dépassent** (ou dépasseront rapidement) de leur propriété.

8 – Un jardinier aguerris nous a signalé la présence de la **pyrale du buis** dans son jardin. Il s'agit d'un petit papillon blanc – gris, d'origine asiatique qui, comme son nom l'indique, s'attaque au buis et dont la chenille peut détruire des arbustes en quelques jours. Il existe des traitements biologiques préventifs. N'hésitez pas à prendre des renseignements en jardinerie ou à la mairie. Autre inconvénient : les chenilles peuvent servir de **nourriture aux frelons asiatiques** et donc les attirer dans votre jardin. C'est pourquoi il vaut mieux s'en débarrasser avant !

9 – Une erreur s'est glissée dans notre bulletin municipal du début d'été concernant **le jour de collecte des poubelles jaunes** sur notre commune : il s'agit bien du **lundi des semaines paires** et non impaires comme indiqué.

VIE COMMERCIALE :

"Il y a 2 ans l'AUTHEKTIK ouvrait ses portes. Merci à tous pour votre confiance.

Pour fêter ensemble ce deuxième anniversaire, nous vous offrons tous les samedis midi d'octobre l'apéritif !

A très vite,

Isabelle et Caroline

02.96.89.06.71"

Crêperie D'JO, Galettes et Crêpes à emporter / Evénements personnalisés / Tous les jeudis de 10h00 à 13h00, place du commerce.

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez vous.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30

Horaires de la Bibliothèque : mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

Festivités / Vie des associations de septembre et octobre :

Vendredi 21 septembre : AG de La Nicolail'

Samedi 22 septembre : Choucroute de la Mer de l'APPMA

Vendredi 28 septembre : AG Plumaugat Athlétisme

Samedi 29 septembre : rougaille saucisse à emporter de l'USP

Dimanche 7 octobre : Loto du Club du Bon Accueil

Mardi 23 octobre : AG FNACA

Dimanche 14 octobre : banquet du CCAS

Dimanche 21 octobre : Spectacle de l'école : APEL

Mardi 23 octobre : AG FNACA

Football :

Equipe A

A l'extérieur

23 septembre à 15h30 contre Plélan FCPVC 2

21 octobre à 15h30 contre Illifaut CS

A domicile

7 octobre à 15h30 contre Merdrignac CS 2

Equipe B

A l'extérieur

21 octobre à 13h30 contre Trédaniel – Moncontour 3

A domicile

7 octobre à 15h30 contre Bréhand Evron FC 4

Messes :

Dimanche 14 octobre à 10h30 à Plumaugat (Banquet CCAS)

Dimanche 21 octobre à 10h30 à Caulnes (messe des familles)

Prochaine réunion de conseil : 3 octobre
